



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GROSLAYDEPARTEMENT DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE SARCELLESCANTON DE
DEUIL-LA BARRE**DECISION N° 2026 - 03**

Objet : Etude de faisabilité pour la création d'un parking sur l'emprise de la parcelle AC 1039- angle de la rue des Carrières et ruelle des Prés : signature du contrat

Le Maire de Groslay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

VU le Code de la Commande Publique notamment son article R2122-8 et suivants concernant les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 susvisé, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 200 000 € HT pour les marchés de travaux, et au-delà de ces montants jusqu'au seuil des procédures formalisées, sur avis conforme de la Commission d'appel d'offres statuant en qualité de Commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les crédits inscrits au budget,

VU la proposition n°AD25-ODE 749 en date du 18 décembre 2025 du Bureau d'Etudes ADIATECH Ingénierie sis 30 rue du Camp Romain, 91 490 Milly la Forêt (SIREN N°811 962 026 00035),

CONSIDERANT la volonté de la ville de Groslay de créer un parking à l'angle de la rue des Carrières et de la ruelle des Prés, sur la parcelle AC 1039,

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de se faire assister par un bureau d'études pour la mise en œuvre de ce projet de travaux et de faire réaliser une étude de faisabilité,

D E C I D E

Article 1 : de signer le contrat ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un parking sur l'emprise de la parcelle AC 1039- angle de la rue des Carrières et ruelle des Prés, avec le Bureau d'Etudes ADIATECH Ingénierie sis 30 rue du Camp Romain, 91 490 Milly la Forêt (SIREN N°811 962 026 00035), pour un montant de 6 450 €

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260127-2026-03-AI
Date de télétransmission : 30/01/2026
Date de réception préfecture : 30/01/2026

HT (six-mille-quatre-cent-cinquante euros hors taxes) soit 7 740€ TTC (sept-mille-sept-cent-quarante euros toutes taxes comprises).

La durée de réalisation de cette étude de faisabilité est d'un mois à compter de sa notification.

Article 2 : d'imputer les dépenses liées à ce contrat au budget 2026 de la ville.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Fait à Groslay, le 27 janvier 2026

Transmis pour notification le : 30.01.2026

Certifié exécutoire par le Maire
le 30.01.26



Patrick CANCOUËT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa date de notification

Accusé de réception en préfecture
095-219502867-20260127-2026-03-AI
Date de télétransmission : 30/01/2026
Date de réception préfecture : 30/01/2026